

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie McLaughlin Inc.	Numéro de permis 2023092	Date d'inspection Le 30 octobre 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif des trois chênes 3		Numéro de téléphone (506) 383-8119	
Adresse Bureau 620 McLaughlin Promenade Moncton NB E1A 4R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	01 nov. 2024	30 oct. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, la MAQ observe deux surfaces dans l'aire de jeux extérieure. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 octobre 2024

Date

original signé par
Ichrak Kahlaoui

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 octobre 2024

Date